



CHARTRE ÉTHIQUE POUR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION GENRE

« L'intégration des questions de genre consiste à évaluer les implications des femmes et des hommes dans toute action planifiée comprenant la législation, les procédures ou les programmes dans tous les domaines et à tous les niveaux. Cette stratégie permet d'intégrer les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes à la conception, à la mise en œuvre, au contrôle et à l'évaluation des procédures et des programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociétales pour qu'ils en bénéficient de manière égale et que l'inégalité actuelle ne soit pas perpétuée »¹

La présente Charte est destinée à définir les engagements d'Auto-Développement Afrique, en tant qu'acteur du développement, pour œuvrer à l'égalité homme/femme.

La lutte contre les inégalités entre hommes et femmes (inégalités de Genre) était intégrée au cœur des objectifs mondiaux d'éradication de la pauvreté et de développement² et preuve de l'importance du sujet, les Etats membres de l'ONU ont décidé que « parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles est « un droit humain fondamental ».³

Nous croyons que les ONG, à l'instar des Gouvernements et des Organisations Internationales doivent percevoir l'impact des inégalités de Genre sur la pauvreté et l'importance de l'intégration des femmes dans le développement, et se doivent dès lors d'intégrer et développer une politique du Genre aussi bien dans leur fonctionnement interne que dans les actions qu'elles mènent .

L'objectif de l'approche Genre est de garantir des processus de développement sociaux durables en éradiquant toutes les formes de discrimination et en favorisant l'« empowerment »⁴ des femmes.

Avec l'élaboration et l'application de cette Charte, Auto-Développement Afrique entend s'engager pleinement et irrévocablement sur cette voie et ainsi faire de l'approche Genre un élément essentiel de sa politique et de sa stratégie.

En tant qu'acteur du développement, Auto-Développement Afrique s'oppose à toute discrimination et veut garantir un accès identique aux droits humains aux femmes comme aux hommes.

¹ Conseil Economique et Social des Nations Unies, E. 1997. L. 10. Para.4

² Objectif N°3 de Déclaration du millénaire de l'Organisation des Nations unies

³ Objectif n°5 pour la période 2015-2030 décidé lors du [Sommet sur le développement durable](#) le 25 Septembre 2015

⁴ Il n'existe pas d'équivalent précis de ce terme qui peut se traduire par « renforcer ou acquérir du pouvoir »

1) DECLARATION DE PRINCIPE

Toute personne souhaitant rejoindre Auto-Développement Afrique en tant que membre, employé ou bénévole, bénéficie d'un accès équitable aux postes proposés fondé sur ses mérites personnels et en accord, tant avec des critères ouverts et transparents qu'avec les termes et procédures de recrutement mises en place par l'organisation.

Cette exigence est la même lorsqu'il s'agit de sélectionner un partenaire au Sud comme au Nord.

L'égalité des genres est une valeur fondamentale de l'organisation. La direction et le personnel d'Auto-Développement Afrique agissent dans un souci constant d'amélioration afin de garantir un accès et une participation des femmes comme des hommes à tous les niveaux de direction.

2) OBJECTIFS DE LA POLITIQUE GENRE

L'objectif de cette politique est d'établir des standards minima qui serviront de guide à tous les niveaux de l'organisation afin d'assurer un accès identiques aux femmes et aux hommes à la hiérarchie et aux ressources de l'organisation.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs mesures sont essentielles :

- Promouvoir la prise en compte du genre de manière transversale dans toutes les activités et projets mis en place par Auto-Développement Afrique.
- Prévenir toute forme de discrimination ou pratique discriminatoire conscientes ou non au sein de l'organisation.
- S'assurer que l'organisation est capable de répondre, sans distinction de sexe, aux besoins spécifiques des parties prenantes à ses activités.,

3) CONSIDERATIONS

L'équité entre les sexes signifie une égalité de traitement entre les femmes et les hommes, selon leurs besoins respectifs. Ceci peut inclure un traitement égal ou un traitement différent mais considéré comme équivalent en termes de droits, bénéfices, obligations et opportunités.

En interprétant ou mettant en place cette politique, les considérations suivantes doivent être prises en compte :

- Cette politique n'interdit pas la mise en place de projets spéciaux destinés aux femmes ou aux hommes uniquement.
- Cette politique ne signifie pas nécessairement que chaque projet d'Auto-Développement Afrique doit couvrir de manière égale une proportion de femmes et d'hommes.
- Cela ne signifie pas un traitement identique des femmes et des hommes mais plutôt que les mêmes traitements sont accordés avec les mêmes valeurs et appréciations.